

CONVENTION D'ACHATS DU RESEAU HOSPITALIER DE MEDECINE SOCIALE

APPLICATION

La présente convention d'achat concerne tout achat de marchandises, matières premières, matières consommables, disponibles, biens d'équipement, travaux, services, contrats ou conventions de services donnant lieu à une facturation par le fournisseur et / ou à un paiement de la part de l'A.S.B.L. du Réseau Hospitalier de Médecine Sociale (R.H.M.S.), à l'exception des conventions de services passés avec les prestataires médicaux et para-médicaux du R.H.M.S.

Sauf convention contraire, seules les présentes conditions sont d'application à l'exclusion de toute autre, même figurant parmi les conditions particulières du fournisseur ou du prestataire de services. Toute acceptation d'un bon de commande équivaut à l'acceptation des présentes conditions.

COMMANDES

Sauf convention contraire, toute livraison et facturation de marchandises, matière première, matière consommable, disponible, biens d'équipements, travaux, services ou contrat de service doit avoir fait l'objet d'une commande préalable, matérialisée par un bon de commande signé par une personne autorisée du R.H.M.S. Les médecins et para-médicaux, prestataires indépendants du R.H.M.S. n'ont pas le pouvoir d'engager l'institution sans contreseing de la direction générale ou de la direction compétente.

GARANTIE DE BONNE FIN

Les garanties légales de bonne fin sont d'application. En particulier, lorsque l'importance et / ou le cadre légal régissant la passation du marché l'impose(nt), le fournisseur est tenu de déposer en garantie un montant fixé de commun accord.

LIVRAISON OU EXECUTION DE L'OBJET DE LA COMMANDE

Toute modification dans la date, lieu et heure de la livraison doit faire l'objet d'accord préalable avec la personne autorisée signataire du bon de commande. Le non respect des date, lieu et heure de livraison prévus par le bon de commande ou par le contrat d'achat, peut entraîner la résiliation de plein droit, sans mise en demeure, même en cas de livraison faite par un transporteur tiers.

Toute marchandise expédiée franco ou non, voyage sous la responsabilité du fournisseur. La responsabilité de la marchandise n'incombera au R.H.M.S. qu'après sa livraison et la vérification de sa conformité. La matérialité de la livraison devra être prouvée par le fournisseur par la production d'une note d'envoi contresignée par une personne autorisée du R.H.M.S.

En cas de retard de livraison ou de non-conformité, il sera dû de plein droit, et malgré la résiliation éventuelle du contrat, et sans mise en demeure, à titre d'indemnité, un montant de 1,25 % du montant de la commande, calculé par prix unitaire et par semaine de retard ou un montant de 15 % du montant de la commande en cas de non-conformité, à titre de clause pénale irréversible.

La faillite du fournisseur entraîne de plein droit la résiliation de la commande dès son prononcé.

Adresse de livraison

L'adresse de livraison stipulée sur le bon de commande est une condition impérative de l'achat. Aucune marchandise ne sera acceptée pour un autre site de livraison. A défaut de toute mention sur le bon de commande, l'adresse de livraison est celle du siège social: R.H.M.S., rue Louis Caty, 136 - 7331 BAUDOUR (065/76.22.11)

Lieux et heures de livraison

Sauf convention contraire, les heures de livraison sont les jours ouvrables de 8h00 - 12h00 et de 13h00 à 16h00. Toute livraison en dehors de ces heures se fera sous la responsabilité du fournisseur, et prolongera sa responsabilité sur la marchandise jusqu'au contreseing de la note d'envoi par une personne autorisée. Les principaux lieux de livraison (non exclusifs) sont ainsi dénommés dans les bons de commande:

- le siège de ATH : rue Maria Thomée n°1 à 7800 Ath 068/26.21.11
Lieu : accès des fournisseurs
- le siège de BAUDOUR : rue Louis Caty n°136 à Baudour 065/76.81.11
Lieu : Quai des fournisseurs

- le siège de BELOEIL: rue de Ath 17 à 7970 Beloeil 069/68.27.11.
Lieu : entrée principale
- le siège de PERUWELZ : rue des Chauffours n° 7 à 7600 Péruwelz
069/77.05.11. Lieu : accès des ambulances
- le siège de TOURNAI : chaussée de Saint-Amand n° 80 - 7500 TOURNAI
069/88.51.11. Lieu : accès des ambulances

La signature de la note d'envoi par le réceptionnaire ne vaut que pour réception des fournitures et n'implique, en aucun cas, l'acceptation inconditionnelle et sans réserve de la livraison. S'il ne s'agit pas d'une personne autorisée, elle ne décharge pas le fournisseur de la responsabilité de la marchandise.

La livraison sera, le cas échéant, accompagnée du ou des certificats de conformité requis pour son usage et / ou sa détention par les législations et règlements nationaux et / ou européens.

La livraison sera accompagnée d'un bon de livraison (reprenant le numéro du bon de commande), en deux exemplaires, une copie au moins étant destinée au RHMS. En ce qui concerne les services ou contrats de service, à défaut de spécifications particulières d'exécution, la prestation ne pourra être entamée qu'avec l'autorisation du commanditaire, demandée au plus tard deux jours ouvrables avant la date d'exécution, et après établissement d'un bon de travail (reprenant les tâches accomplies, heures de début et de fin d'exécution), signé pour accord par le responsable.

Livraison contre paiement immédiat ("contre remboursement")

L'achat avec paiement immédiat à la livraison constitue un procédure d'exception, dont les conditions d'acceptation par le R.H.M.S. sont décrites au paragraphe "paiements". Toute livraison contre paiement immédiat fera l'objet d'un avis par fax ou courrier, adressé à l'attention du secrétariat de direction, exclusivement pendant les heures de bureau et au plus tard 48 heures avant la date de livraison originellement prévue.

Cet avis reprendra, in extenso, les termes du bon de livraison ainsi que le montant total. Les lieux, heures et adresses de livraison ne sont pas affectées par le caractère de paiement immédiat.

FACTURES

Quel que soit le lieu de livraison ou le lieu de travail habituel de la personne ayant émis la commande, et indépendamment des conventions antérieures, les factures sont à adresser en **UN** exemplaires à:

R.H.M.S. – Service de la comptabilité fournisseurs
Rue de Ath n° 17
B7970 BELOEIL
BELGIQUE

Sauf convention particulière, chaque facture correspond de manière univoque à un bon de commande. Sous peine de renvoi à l'expéditeur pour non-conformité, toute facture comprendra les éléments suivants:

- date et numéro donné par le R.H.M.S. au bon de commande
- référence du bon de livraison ou du bon de travail
- date et lieu de la livraison ou d'exécution

PAIEMENTS

Sauf convention particulière (engagement écrit et signé de notre part), toutes les factures sont payables à 90 jours fin de mois de réception conforme de la facture. Les livraisons contre paiement immédiat ("contre remboursement") ne sont autorisées que moyennant l'accord d'une des personnes habilitées à engager l'établissement.

LITIGES

Le non-respect des présentes conditions ne pourra être invoqué qu'en cas d'extrême urgence, en particulier lorsque celles-ci ont des implications vitales pour les patients du R.H.M.S. Le caractère d'extrême urgence devra être prouvé par le fournisseur et / ou l'émetteur de la commande. Tout litige sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Mons.



AC (v.04-29052005)